

députés sont d'accord, d'attendre quelques instants avant de poursuivre nos délibérations.

On m'avise que le problème est réglé et que nous pouvons maintenant continuer nos travaux.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

ADOPTION DU 2^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. H.-Pit Lessard (LaSalle) propose que le 2^e rapport du comité permanent des transports et des communications, présenté à la Chambre le jeudi 11 décembre 1969, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

LES BREVETS

LA SIGNATURE D'UN TRAITÉ DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

[Traduction]

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je voudrais informer la Chambre que le 19 juin, le Canada a signé un traité de coopération pour les brevets à la suite d'une conférence diplomatique tenue à Washington, D.C. à laquelle participaient 77 pays. Le traité vise la simplification du dépôt de demandes de brevet pour une même invention dans plusieurs pays. Actuellement, lorsque les inventeurs et les hommes d'affaires cherchent à protéger le fruit de leurs recherches, il leur faut déposer une demande auprès de chacun des pays où ils veulent un brevet protecteur. En vertu du nouveau traité, le requérant pourra présenter une demande internationale au Bureau des brevets de son propre pays, en indiquant les pays où il veut être protégé.

Le traité devra être ratifié et il peut s'écouler un certain temps avant qu'assez de pays l'aient ratifié pour en permettre l'entrée en vigueur. Nous espérons qu'il fera réaliser des économies aux inventeurs et hommes d'affaires canadiens et allégera quelque peu le fardeau des examens du Bureau canadien des brevets.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Étant donné qu'aucun député de l'opposition officielle n'a reçu de copie de la déclaration que vient de faire le ministre, nous ne ferons aucune remarque.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Le NPD devrait faire de même.

[M. l'Orateur.]

LA MAIN-D'ŒUVRE

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles, des copies du rapport sur la formation professionnelle des adultes, aux termes de la loi sur la formation professionnelle des adultes.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE DÉPÔT DU LIVRE BLANC—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander la permission à la Chambre de proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. L'article précise qu'il doit s'agir d'un cas d'urgence. Maintenant que nous avons en main le Livre blanc sur l'assurance-chômage, ainsi que le rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants, il me semble que le tableau à cet égard devrait être complété et que la Chambre devrait obtenir dès maintenant le Livre blanc du gouvernement sur la politique sociale.

Je demande donc à proposer, appuyé par mon honorable amie de Vancouver-Kingsway:

Que la Chambre demande au gouvernement de déposer, avant la fin de la semaine en cours, son Livre blanc sur la politique sociale.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion proposée par le député de Winnipeg-Nord-Centre. Il faut qu'il y ait consentement unanime avant que la Chambre en soit saisie. Y a-t-il consentement unanime?

Comme il n'y a pas consentement unanime, on ne peut l'étudier.

[Français]

M. Pierre De Bané (Matane): Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: L'honorable député se lève-t-il à l'appel des motions?

M. De Bané: Oui, monsieur l'Orateur. Je veux présenter une motion en vertu de l'article 26...

M. l'Orateur: L'honorable député pourra présenter sa motion plus tard, au cours des délibérations. Je le reconnaitrai quand le moment propice sera venu.